

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018 à 19h30, à SAINT-AULAYE
Compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Opération Boucherie : estimatif des travaux

Avant de valider l'avant-projet définitif, Monsieur le Maire présente le devis estimatif des travaux, soit 263 028.30 €HT.

Lot 1 :Gros œuvre	77 338.00
Ravalement façade Place Brémond	7 150.00
Lot 2 : Charpente – Couverture - Zinguerie	20 802.00
Lot 3 : Menuiserie extérieures	18 602.00
Lot 4 : Menuiseries intérieures	2 860.00
Lot 5 : Cloisons sèches	24 637.30
Lot 6 : Revêtements de sols	22 634.50
Lot 7 : Peinture	5 095.50
Lot 8 : Électricité	12 112.50
Lot 9 : Plomberie - VMC	14 962.50
Lot 10 : Monte-charge	15 000.00
Lot 11 : Équipement mobilier professionnel	41 834.00
Montant HT des travaux	263 028.30
TVA	52 605.66
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	315 633.95

La Commission Travaux s'étant réunie ce jour et ayant émis un avis favorable, le Conseil accepte le devis estimatif à l'unanimité.

Travaux Mairie annexe de Puymangou : rapport de l'expertise

Suite à la visite et aux sondages entrepris par la société OPTISOL, le compte-rendu fait apparaître de graves problèmes de fondations. Un devis, compte tenu de ce rapport, a été demandé à l'entreprise DUBOIS de Saint-Michel de Rivière. Lors de la réception de ce devis, un dossier de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposé auprès de la Préfecture.

Budget principal : décision modificative

Étant donné les travaux nécessaires qu'il faudra faire à la Mairie annexe de Puymangou, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un programme de travaux, soit l'opération 105, avec le virement de crédit suivant :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme

Constructions	2313-103	2 500.00		
Constructions			2313-105	2 500.00
TOTAL		2 500.00		2 500.00

Le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette décision modificative.

Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne : Éradication des luminaires boules

Le Conseil Municipal, dans sa délibération n°2018/07 en date du 26 janvier dernier, a sollicité le SDE24 afin d'engager des études techniques relatives à l'éradication des luminaires boules sur la commune. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 24 865.74 €HT. Ces travaux sont pris en charge à hauteur de 45% par le SDE 24. Ainsi, il resterait à la charge de la commune la somme de 13 676.16 €HT. Cette somme pourrait être inscrite sur le budget primitif 2019. Le Conseil accepte à l'unanimité la réalisation de cette opération.

Répertoire Unique Électeurs : nomination des représentants

Monsieur le Maire informe que la réforme de la gestion des listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales ; à partir du 1^{er} janvier 2019, les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'INSEE et actualisé en permanence. Ainsi, les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. Une nouvelle commission de contrôle va être créée : elle sera chargée d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Monsieur le Maire propose que la Commission de Contrôle soit constituée de :

- Madame Suzanne Marty, représentant le Conseil Municipal et présidente de la Commission,
- Madame Claudette Cassisa, suppléante de la présidente et représentant le Conseil Municipal,
- Madame Monique Caillat, représentant l'Administration,
- Madame Huguette Roumieux, suppléante de la représentante de l'Administration,
- Madame Etienne Masset-Balan, représentant le Tribunal,
- Monsieur Bernard Launay, suppléant du Tribunal.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la composition de la Commission de Contrôle.

Contrat d'assurance du personnel

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat d'assurance statutaire que la Commune possède avec le groupe CNP Assurances. Les garanties souscrites concernent les agents titulaires à plus et moins de 35 heures et sont pour le décès (sauf pour les agents de moins de 35 heures), la maladie ou accident de vie privée (avec une franchise de 15 jours d'arrêt), la maternité, l'adoption, la paternité et l'accueil de l'enfant et l'accident ou la maladie imputable au service. Le montant des indemnités journalières est fixé à 90%. Le montant de la cotisation pour l'année 2019 s'élève à :

- 23 642.69 € pour les agents à 35heures hebdomadaires (pour mémoire en 2018 : 27 831.94 €)
- 426.18 € pour les agents à moins de 28 heures par semaine (pour mémoire : 456.65 € pour 2018).

Personnel

- Avancement de grade : à l'unanimité, le Conseil accepte la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 6h55 par semaine et la création d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à 6h55 par semaine, à compter du 31 décembre 2018.
- Suppression de poste : le Conseil accepte la suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à 2h par semaine, à compter du 1^{er} décembre 2018, suite à la démission de l'agent.
- Le Conseil accepte de fixer le tableau des effectifs suivant au 31 décembre 2018 :

Cadres d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emploi
Service Technique	Adjoint technique	7/35 ^{ème}	1
		7.50/35 ^{ème}	1
		18/35 ^{ème}	1 (contrat)
		21/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9/35 ^{ème}	1
		6.91/35 ^{ème}	1
		15.50/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	4
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	
Service Administratif	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	1
		28/35 ^{ème}	1 (contrat)
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	30/35 ^{ème}	1

Compétence Eau et Assainissement collectif

La loi datant du 3 août dernier revient sur la loi NOTRe du 7 août 2015, concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2020. En effet, contrairement aux communes se trouvant dans une communauté d'agglomération, les communes qui se situent dans une communauté de communes ont obtenu un dispositif de report au 1^{er} janvier 2026. Ce décalage dans le temps n'est possible que grâce au dispositif de la minorité de blocage

(25% des communes membres de la ComCom représentant au moins 20% de la population), et à condition qu'une délibération soit prise en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter contre le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye au 1^{er} janvier 2020.

Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne : adhésion et transfert de compétences

A la demande du SMDE24, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les adhésions et transfert de compétence suivants :

- Adhésion et transfert de la compétence Eau de la ville de Périgueux
- Transfert des compétences Eau et/ou Assainissement collectifs des collectivités suivantes : SIAEP de la Vallée de l'Isle, Commune d'Aubas, La Chapelle Aubareil, Coly, Manaurie, Pazayac, Saint-Amand de Coly, Saint-Pierre de Frugie, Tourtoirac et Vaunac.

Orchestres du Repas des Aînés et du 14 juillet 2019

Le Conseil Municipal retient les propositions suivantes :

Pour l'orchestre du Repas des Aînés/Noces d'Or : 7 Akors Musette pour 400 € (charges sociales comprises). Le repas des Aînés aura lieu le 13 janvier 2019. Il sera demandé à l'Hôtel-restaurant du Champ de Foire de proposer un menu pour 18€ par personne, service compris mais hors boissons, qui sont à la charge de la Commune.

Pour l'orchestre du 14 juillet : Music Orchestra pour 780 € (charges sociales non comprises).

Locations Communales : Dénonciation de convention APL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'Aide Personnalisée au Logement avait été signée entre l'État et la Commune de Saint-Aulaye pour le logement situé près de l'Hôtel de Ville, soit 13 rue du docteur Lacroix, le 10 août 1991, renouvelée par tacite reconduction pour des périodes triennales. Cette convention arrivant à échéance le 30 juin 2019, il est possible de la dénoncer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de dénoncer la convention APL n°24/3/081991/80415/366, arrivant à expiration le 30 juin 2019, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction Départementale des Territoires, et à établir un acte administratif. Il autorise enfin Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de dénonciation de la convention mentionnée ci-dessus.

Locations Communales : décision modificative

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu énormément de départ de locataires cette année et que la prévision faite à l'article 165 n'était pas suffisante.

Il propose donc la décision modificative suivante, incluant un virement de crédit (en section de fonctionnement) et une augmentation de crédit (en section d'investissement) :

Article	Diminution en €	Augmentation en €
Fonctionnement :		
6541	1 500,00	
023		1 500,00

Investissement :		
021		1 500,00
165		1 500,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative présentée ci-dessus, incluant un virement de crédit pour la section de fonctionnement et une augmentation de crédit pour la section d'investissement.

Questions diverses

Maison de Santé

Monsieur le Maire a demandé à l'association Notre Village, Terre d'Avenir de diffuser une annonce via son site internet pour essayer de recruter des médecins pour la Maison de Santé. Monsieur Dumontet précise qu'il est urgent de régir car il sera à la retraite fin 2020, Madame Guillot est partie au Centre Hospitalier de la Meynardie, Monsieur Chaussade maintient son activité 1 jour par semaine et Madame Vergé est présente 2 jours à Saint-Aulaye et 3 à Saint-Privat. Cela explique le recrutement, en tant qu'adjoint de médecin, de Madame Camille Villepastour. Il informe aussi que l'ARS ne veut pas que le médecin du CHICRDD se rende à la Maison de Santé pour la consultation en médecine générale, ce qui sera gênant puisque ce dernier n'aura pas accès au dossier du patient. En effet, un médecin de la Maison de Santé est en libéral alors que celui de l'hôpital est salarié, d'où l'impossibilité d'exercer en dehors de l'hôpital. Monsieur Dumontet précise aussi que la dentiste, Madame Colombat, devrait s'arrêter à la fin de l'année. Cette Maison de Santé est très importante pour la vie de notre village, mais aussi pour l'ensemble des villages de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye et même d'ailleurs, puisque des patients viennent aussi de Ribérac, Petit-Bersac, Saint-Séverin... Monsieur le Maire va prendre contact avec le médecin d'Aubertterre pour essayer de faire venir un médecin originaire de Roumanie.

Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Robert Denost a été élu vice-président en charge des affaires scolaires.

Réunions / invitations

Réunion annuelle des Restos du Cœur : le 15 novembre à 17h,

Réunion La Latière de septembre : le 15 novembre à 19h à la mairie de Saint-Aulaye,

Réunion sur l'eau potable et les pesticides organisée par le SMDE24 : le 16 novembre à la filature de l'Isle,

Réunion pour les utilisateurs du Gymnase Jérôme Fernandes : le 19 novembre à 17 h à la mairie de Saint-Aulaye,

Réunion de la Commission travaux pour l'éco-quartier de La Vallade : le 22 novembre 2018 à 14h à la mairie de Saint-Aulaye,

Rallye de la Double : le 24 novembre 2018 à 10h30 à l'Église de Saint-Aulaye,

Réunion Petites Cités de caractère et l'agence Entrelieux : le 28 novembre à 18 h à la Mairie de Saint-Aulaye,

La Sainte-Barbe des Pompiers a lieu le samedi 1^{er} décembre à 18h30 à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye,

Téléthon : le samedi 15 décembre à la Salle des Fêtes et au Gymnase de Saint-Aulaye.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les cours de français pour les demandeurs d'asile ont lieu le mardi et vendredi après-midi à la mairie de Saint-Aulaye et que les cours de cuisine devraient commencer à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 14 décembre 2018 à 19h30 à la Mairie de Saint-Aulaye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.